

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 novembre 2016 à 21 heures

Présents : SOULÉ Raphaële, Nathalie LOPES, DEDIEU Marc, SICRE André, PONCY Nicolas, (procuration à SICRE Jean-Pierre) SICRE Jean-Pierre BARDOU Stéphane, FABERT-SILVY Isabelle, VIDAL Henri, LAURENS Marc
Secrétaire de séance : Raphaële Soulé

Ordre du Jour

- PV de la séance du 23 septembre 2016
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Tarifs locations à l'année au camping
- Renouvellement convention de déneigement de la RD 322 avec le Conseil Départemental
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental pour le parking de l'église romane.
- Renouvellement prise en charge forfait ski Ax 3 Domaines Saison 2016-2017 pour les enfants scolarisés en école élémentaire du village
- Questions diverses

P.V. séance du 23 septembre 2016

Délib. 46 : *Plan de financement pour la réalisation d'un Multiservices.*

Délib. 47 : *Choix architecte pour montage dossier pour mise aux normes et agrandissement de la cabane pastorale de Soula Couloumé.*

Délib. 48 : *Prolongation contrat accueil camping municipal du 1^{er} octobre au 16 octobre 2016*

Délib. 49 : *Arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme*

Délib. 50 : *Concours du receveur municipal attribution d'indemnité - Budgets Commune et Régie Electrique 2016 – Intérim de la Trésorerie d'Ax-les-Thermes*

Délib. 51 : *Emploi au camping municipal hors saison 2016-2017*

Délib. 52 : *Animations 2016 Camping municipal*

Délib.53 : *Remboursement à Mr CARMEILLE Thierry d'un kit CPL*

Délib.54 : *Remboursement pour réalisation de clôture mitoyenne Commune/SOULE Pierre*

Délib.55 : *Remboursement de frais à la commune par Monsieur BLANC Jean Pierre*

Délib.56 : *Prolongation contrat accueil camping municipal du 1^{er} octobre au 17 octobre 2016*

Délib. 57 : *vente parcelle appartenant à M. Blanc et Mme Lopes section C n° 1263 lieu-dit « Taillade » à la commune de Mérens-les-Vals*

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire donne une information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). En effet la loi ALUR du 24 mars 2014 stipule que les Communautés de Communes deviennent compétentes en matière de PLU dans un délai de 3 ans soit au 27 mars 2017.

Toutefois la loi NOTRE (loi portant Nouvelle organisation Territoriale de la république) a créé des dispositions dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux de Coopération Intercommunale :

- Les communautés de communes créées par la fusion dont l'une était compétente en matière de PLU seront compétentes dès le 1^{er} janvier 2017.
- Toutes les Communautés de Communes qui ne le sont pas encore deviennent compétentes de droit au 27 mars 2017 sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population ont délibéré négativement dans les 3 mois précédant cette date soit entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017. Il est précisé que cette 2^{ème} situation s'applique aux communes membres de la communauté de communes de Haute Ariège.

Après ces explications, un échange a eu lieu au niveau du conseil municipal.

Monsieur Stéphane BARDOU estime que pour la cohésion des communes, il est préférable d'être ensemble

Monsieur le Maire souligne que c'est encore une compétence qui part à la communauté de communes

Monsieur André SICRE indique que notre collectivité a déjà un PLU ; il est préférable de rester ainsi, d'autant plus que l'élaboration d'un PLU est onéreuse et très longue

Monsieur Marc DEDIEU indique que toute manière la PLU est suivi par la DDT

Mme Raphaële SOULÉ rappelle les difficultés pour avoir une parcelle constructible et imagine mal comment avec les autres communes, cette solution de PLU pourrait nous être profitable.

Mme Isabelle FABERT comprend mieux la démarche du PLU

Monsieur le maire rappelle que le fait d'avoir fait un PLU permet de maîtriser l'espace et de voir plus loin comme par exemple le projet d'usine d'embouteillage. Qu'en serait-il si celui-ci n'avait pas été réalisé pour la commune ?

Puisque la décision de conserver le PLU communal ne peut être prise qu'entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017, il est toutefois décidé par 9 voix POUR, et 1 ABSTENTION de M. Stéphane BARDOU, de s'opposer au transfert de droit de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes de la Haute Ariège, en vertu des possibilités ouvertes à cet effet par la loi NOTRE

Locations à l'année au camping :

Compte tenu des nouvelles bornes installées depuis l'automne, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer le forfait mensuel des locations à l'année au camping de 94 € à 97 €, soit 1 164 € par an à partir du 1^{er} janvier 2017.

Renouvellement convention de déneigement de la RD 322 avec le Conseil Départemental

Depuis plusieurs années, le personnel et les engins de la Commune participent au déneigement de la Route Départementale 322 en soutien des équipes du Conseil Départemental de l'Ariège, en qualité de prestataire de service.

Cette prestation fait l'objet d'une convention établie entre la Commune de Mérens-les-Vals et le Conseil Départemental de l'Ariège, gestionnaire du réseau des routes départementales de l'Ariège.

Elle précise également les modalités techniques et financières du déneigement, par le Conseil Départemental de l'Ariège, pour le compte de notre collectivité

Le Conseil municipal donne son accord pour reconduire la convention de déneigement de la RD 322 avec le Conseil Départemental pour la saison hivernale 2016 - 2017

Les barèmes 2016 - 2017 sont fixés comme suit :

- Tracteur 4x4 avec kit de déneigement : 57.09 € ttc / h
- Main d'œuvre :
 - Intervention du lundi au samedi entre 7h et 22h : 23.88 € ttc / h
 - Intervention dimanches, jours fériés ou en semaine de 22h à 7h : 42.76 € ttc / h

- La Fourniture de sel en vrac : 55.00 €HT/tonne
- Fourniture de carrés d'usure fer 50 x 40 - 17kg/m : 25.21 €HT/m
- Fourniture de carrés d'usure fer 150 x 20 - 24kg/m : 35.29 €HT/m

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Etat des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ariège pour le parking de l'église romane - amélioration accès en rive gauche du pont des Bordes du Haut

Pour cette opération, Monsieur le maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la DETR, le Conseil Départemental dans le cadre du FDAL, mais aussi de solliciter d'autres financements possibles pour la réalisation des travaux sus visés.

Montant total de l'opération : 54 340 € HT

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Renouvellement prise en charge forfait ski Ax 3 Domaines saison 2016-2017 pour les enfants scolarisés en école élémentaire du village.

La SAVASEM (Station d'AX 3 Domaines) poursuit cette année son opération commerciale auprès des enfants des Vallées d'Ax. Un tarif de **100€** pour un forfait saison hiver est proposé donnant accès à l'ensemble des remontées mécaniques et des pistes d'AX 3 Domaines.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour la saison 2015-2016 la prise en charge du coût du forfait et donc d'offrir la gratuité du forfait saison pour les enfants résidant sur notre commune et scolarisés dans l'une des écoles élémentaires (CP-CM2) des Vallées d'Ax.

Divers

- Coupe de bois de Saillens en partie pour copeaux de bois, l'autre partie pour bois de chauffage

- Obtention d'une aide de La Poste à hauteur de 7 000 € pour la concrétisation du multiservice et plus particulièrement de l'Agence Postale

- Sollicitation de la Poste pour les noms et numéros de rue afin que celles-ci soient inscrites sur le cadastre mais aussi localisées avec le GPS

- Réception du matériel (brosses et épareuse au 15 octobre dernier) Les essais de nettoyage de rues semblent concluants. Ils ont cependant dû être interrompus pour préparer le Holder pour le déneigement.
- Une personne sans domicile fixe est installée au camping depuis le 11 novembre dernier. Nous cherchons une solution avec les services sociaux.
- Amélioration au niveau de l'accès du pont des Bordes : nous sommes en discussion avec l'entreprise CUMINETTI
- Réparation prévue au niveau de l'enrochement au fond du camping ; un devis a été demandé (1 500 €). En même temps nous reprendrons une buse en traversé de la voie communale des Bordes.
- Le petit terrain de sport pour l'école qui a été bien aplani doit maintenant être clôturé pour éviter que les animaux ne rentrent. L'idée est de mettre en place la clôture en Régie.
- Mme Isabelle Silvy Fabert indique que M. ROUX Luc a des difficultés pour trouver 1 ramoneur pour le poêle à granules. Monsieur le Maire répond qu'une demande dans ce sens a été faite auprès de l'entreprise BERGE à Pamiers pour rajouter ce poêle dans l'entretien global des autres poêles à granules. Mme LOPES demande si les frais sont pris en charge par la commune. Mme Soulé répond qu'il avait été pris la décision l'année dernière en conseil municipal de globaliser ces interventions et de répercuter les frais sur le montant des loyers de chaque locataire concerné. Monsieur le Maire confirme que c'est ce qu'il se fait pour un +montant d'environ 12 € par mois (de mémoire).
- Monsieur Stéphane BARDOU donne une information sur le Haut Débit (information mise en place sur le site Internet de la commune). Il s'agit du débit « Boosté » VDSL2 car nous sommes en zone dite « non-dégroupée ». Pour bénéficier de cette vitesse, il faut être situé à moins de 1.5 km du répartiteur téléphonique situé près de la mairie. A l'heure actuelle, seul Orange propose le débit « Boosté ». Il vous faut contacter votre opérateur Orange pour accéder à ce haut Débit.
- Concernant le projet de parking au village du haut, Mme Isabelle Silvy Fabert indique qu'un autre revêtement serait plus esthétique. Monsieur le maire souligne qu'il est préférable de mettre en place de l'enrobé à chaud compte tenu de l'exposition du parking. Mme Soulé propose d'embellir le site avec la mise en place de bancs, tables, arbres ; un travail avec un paysagiste serait idéal. Monsieur André SICRE souligne qu'il y a déjà beaucoup d'arbres. Concernant une table d'orientation, Monsieur le Maire propose de la placer de préférence à la Croix de l'Ayroule qui domine bien la vallée. Ces dossiers seront étudiés en 2018

Fin de la réunion à 22H15